



PROCÈS-VERBAL N°3

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : lundi 13 octobre 2025

Présent(s) : Monsieur Daniel SALDANA, Président CRTIS,

Madame Claudette AGERT,

Messieurs Gérard ARBERET, Janick BARBUSSE, Gérard BLANCHET, José DUARTE, Jean Pierre FAURE, José GARCIA, Philippe GLORIES, Sauveur ROMAGNOLE,

Excusé(s) : Messieurs Charles BOULBENE, Jean Luc BOYER, Frédéric LASCROUX, Carlos MAGALHAES, André REALLAND, Sébastien TEISSIER,

Assistant : Madame Florence PIFFARD, Référente Administrative

PROCHAINE REUNION LE 7 NOVEMBRE 2025

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique

DISTRICT AUDRE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CARCASSONNE - COMPLEXE SPORTIF MAYREVIEILLE - NNI 110690401

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 15/05/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/10/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

PORTEL DES CORBIERES - STADE PECH DE LA CLAUSE - NNI 112950101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 20/04/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 10/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 20/05/2025 par la CRTIS,

- A.A.C. du 23/05/2025,

La Commission constate la non-conformité suivante :

- les bancs de touche joueurs doivent mesurer minimum 2,50m (actuellement 1m) pour un classement en T5 (Art. 3.9.5.2)

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 20/05/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

SEGUR - STADE MUNICIPAL - NNI 122660101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 12/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 11/09/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 120 lux (Iodures Métalliques)

RAPPORT EhMin/EhMax (U1h) : 0.25

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/10/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

LA FOUILLADE - STADE DE LA BRUNARIE - NNI 121050101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 28/10/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 01/10/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 209 lux (led)

RAPPORT EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

LUNAC - STADE DE LUNAC - NNI 121350101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 06/12/2028

Reprise du dossier, décision CRTIS du 06/12/2024,

Après réception, de l'étude photométrique en date du 20/10/2020

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 174 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 06/12/2028.

DISTRICT DE L'ARIEGE

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

ST JEAN DU FALGA - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 92650101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 16/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 25/09/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 182 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2027.

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

DISTRICT DE L'HERAULT

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BEZIERS - STADE DE LA PRÉSIDENTE 5 - NNI 340320305

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 21/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 17/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 29/09/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 11/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/10/2035.

BEZIERS - STADE DE LA GAYONNE 2 - NNI 340320402

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 13/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 28/03/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 08/04/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/10/2035.

BEZIERS - STADE DE LA PRÉSIDENTE 6 - NNI 340320306

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 21/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 17/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 29/09/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 11/09/2025,

La Commission constate la non conformité suivante :

- absence de banc de touche joueurs obligatoire (Art. 3.9.5.2) pour un classement niveau T5, banc de touche officiels recommandé

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/10/2035.

PREMIAN - STADE MUNICIPAL - NNI 342190101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 21/09/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 13/10/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

LODEVE - STADE LEROY-BEAULIEU - NNI 341420201

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 01/10/2025 par la CDTIS,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44m en tous points (relevé à 2,30m et 2,35m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 13/10/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

ROUJAN - STADE JEAN RAYNAL - NNI 342370101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 29/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 20/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 05/10/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 25/07/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 13/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

PEZENAS - STADE MICHEL BATAL - NNI 341990201

Cette installation est classée Retiré du classement jusqu'au 15/01/2034

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 en date du 20/03/2025, et des documents transmis :

- En attendant la mise en conformité des normes pour un classement en Foot A8,

La Commission propose le NIVEAU TRAVAUX jusqu'au 13/04/2026.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ROUJAN - STADE JEAN RAYNAL - NNI 342370101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/02/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 05/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 42 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.24 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.36 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairement moyen horizontal (42 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.24) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.36) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement

2.2 Confirmation de classement

LIGNAN SUR ORB - STADE RAYMOND BATTUT - NNI 341400201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 29/09/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 179 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

MONTPELLIER - STADE GIL FAYARD - NNI 341720801

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 23/09/2025

Etude photométrique en date du 20/09/2024

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 183 lux (led) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.36 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.49 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairage moyen horizontal (183 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E4 (320 lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.36) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E4 (0.50 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.49) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E4 (0.70 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/10/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT GARD LOZERE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

NIMES - GYMNASSE DU CENTRE PABLO NERUDA - NNI 301899903

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 17/09/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 30/09/2025 par la CRTIS,
- A.O.P. du 16/12/2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 13/10/2035.

CAVILLARGUES - STADE SANDIE TOLETTI - NNI 300760102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 en date du 19/09/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 19/09/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 13/10/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

1.2 Confirmation de classement

BOURGS SUR COLAGNE - STADE MARCEAU CRESPIN - NNI 480990101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 22/07/2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 30/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 01/10/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 06/05/2025,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44m en tous points (relevé à 2,40m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 13/10/2035.

MEYRUEIS - STADE MUNICIPAL - NNI 480960101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 15/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 14/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 27/09/2025 par la CDTIS,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,40m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/10/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

MONTPEZAT - STADE DE BAZAL - NNI 301820101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 13/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 23/09/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 20/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/10/2035.

CAVILLARGUES - Stade Sandie Toletti - NNI 300760101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 18/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 28/05/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 06/05/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 13/10/2035.

NERS - STADE MUNICIPAL - NNI 301880101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 13/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 19/09/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/10/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

ST GERVASY - STADE LES AIRES - NNI 302570101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 16/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 28/08/2025 par la CRTIS,

- A.A.C. du 19/08/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/10/2035.

AIMARGUES - STADE MUNICIPAL - NNI 300060201

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 29/09/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. du 26/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/10/2035.

GAGNIERES - STADE LES PLAINES - NNI 301200101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 13/10/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

ST HILAIRE DE BRETHMAS - STADE JOËL VICTORIA - NNI 302590201

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 07/10/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 13/10/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

BEAUVOISIN - COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 300330101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 03/10/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 08/08/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 03/10/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/10/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

AIGUES VIVES - STADE PUJOLAS - NNI 300040101

Cette installation est classée Retiré du classement jusqu'au 14/08/2025

Reprise du dossier, erreur de transcription de la zone de sécurité

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 14/08/2035.

MOULEZAN - STADE MUNICIPAL - NNI 301830101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 13/10/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

VAUVERT - COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 3 - NNI 303410103

Reprise du dossier du PV du mois d'Août

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 03/10/2025, et des photos transmises,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2.34m et 2.40m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 14/08/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

RIBAUTE LES TAVERNES - COMPLEXE SPORTIF DE RIBAUTE LES TAVERNES - NNI 302140201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 30/09/2025

Etude photométrique en date du 25/07/2024

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 305 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13/10/2029.

UCHAUD - STADE MUNICIPAL - NNI 303330101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 01/10/2025

Etude photométrique en date du 21/06/2024

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 134 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.67

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/10/2029.

LAUDUN L ARDOISE - COMPLEXE SPORTIF LASCOURS 2 - NNI 301410102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/07/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 25/09/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 156 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.02 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.04 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.02) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.04) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement

2.2 Confirmation de classement

NIMES - COMPLEXE SPORTIF LA BASTIDE N°1 - NNI 301890301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 25/05/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/04/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 25/09/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 308 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2027.

LAUDUN L ARDOISE - COMPLEXE SPORTIF LASCOURS 1 - NNI 301410101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 20/03/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 24/09/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 117 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.26

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.47

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/10/2027.

MEYRUEIS - STADE MUNICIPAL - NNI 480960101

L'éclairage de cette installation est référencé E-Entrainement jusqu'au 20/08/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E-Entrainement et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 12/09/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 50 lux (led) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.04 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.12 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairage moyen horizontal (50 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.04) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.12) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT GERS FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LABEJAN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 321720102

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 jusqu'au 18/05/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 en date du 13/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 23/09/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 13/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT HAUTE GARONNE

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CINTEGABELLE - STADE LUCIEN CANALS 3 - NNI 311450103

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/07/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 18/09/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 124 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.29 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.29) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.59) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/10/2027.

CINTEGABELLE - STADE LUCIEN CANALS 2 - NNI 311450102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Mairie nous informe que cette installation n'a pas d'éclairage

Les compétitions organisées par les différentes instances du Football en nocturne, ne peuvent être pratiquées que sur des installations d'éclairage classées. (Art. 2.1 du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives).

La Commission prend note.

2.2 Confirmation de classement

REVEL - STADE MUNICIPAL 4 - NNI 314510104

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 21/09/2025

Etude photométrique en date du 22/05/2023

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 244 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2029.

TOURNEFEUILLE - Stade la Ramée 1 - NNI 315570401

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 25/05/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/03/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 18/09/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 457 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.62

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 13/10/2026.

REVEL - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 314510101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 16/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 21/09/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 315 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.40) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2027.

CINTEGABELLE - STADE LUCIEN CANALS 1 - NNI 311450101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 10/08/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/07/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 18/09/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 176 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

TOULOUSE - STADE RIGAL - NNI 315552101

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau E-Entrainement jusqu'au 09/07/2017

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 26/09/2025

Etude photométrique en date du 06/02/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 206 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.46) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2029.

MONDONVILLE - COMPLEXE SPORTIF ORION 1 - NNI 313510301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 07/02/2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 23/09/2025

Etude photométrique en date du 01/07/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 160 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2029.

2.4 Avis préalable

TOULOUSE - STADE MARCEL CERDAN N 1 - NNI 315552701

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 20/05/2033

L'éclairage de cette installation est référencé E-Entrainement jusqu'au 12/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE, signée par le propriétaire le 16/09/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 06/06/2025

Dimension de l'aire de jeu : 105m x 68m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 22m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 59°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT moyen horizontal (EhM) : 175 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

TOULOUSE - STADE MARCEL CERDAN N 2 - NNI 315552702

Cette installation est retiré du classement jusqu'au 15/06/2031

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE, signée par le propriétaire le 16/09/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 06/06/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100m x 64m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 22m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 61°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT moyen horizontal (EhM) : 167 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient

conformes.

TOULOUSE - STADE PIERRE MONTANE - NNI 315552001

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 30/06/2027

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande d'**AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 16/09/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 25/08/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100m x 64m

Implantation : Angulaire

Hauteur minimum de feu : 24m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 69°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT moyen horizontal (EhM) : 179 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT LOT FOOTBALL

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

ST GERMAIN DE BEL AIR – STADE MUNICIPAL – NNI 462670101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 04/12/2033

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 25/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE, signée par le propriétaire le 24/09/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 24/09/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100m x 58m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 15m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 68°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 50

Facteur de maintenance : 0.95

ECLAIREMENT moyen horizontal (EhM) : 163 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

DISTRICT PYRENEES ORIENTALES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BOLQUERE - Stade Michel Lassus - NNI 660200101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 24/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 06/10/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 19/09/2025,

Elle précise que le traçage des surfaces de coin et les fanions sont à modifier (Art. 3.8.8.)

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/10/2035.

BOURG MADAME - STADE MUNICIPAL - NNI 660250101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 29/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 06/10/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 19/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

ST LAURENT DE LA SALANQUE - COMPLEXE SPORTIF JO MASO - NNI 661800104

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 23/09/2025

Etude photométrique en date du 25/02/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 252 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.65

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13/10/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT TARN & GARONNE FOOTBALL

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

ST NICOLAS DE LA GRAVE - STADE DES DEUX MURIERS 1 - NNI 821690101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PSH en date du 27/08/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 24/06/2025 par la CDTIS,
- A.O.P. du 01/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PSH jusqu'au 13/10/2035.

VILLEMADE - STADE MUNICIPAL - NNI 821950101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 15/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 16/09/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 06/09/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 16/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/10/2035.

1.4 Avis préalable

NEGREPELISSE - PARC DES SPORTS LAUZEL 2 - NNI 821340202

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 06/06/2035

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, avec l'objectif d'un changement de revêtement (passage de pelouse naturelle en gazon synthétique) et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 11/08/2025

- Lettre d'intention
- Plan de masse

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne un changement de revêtement

- Aire de jeu 105 x 68

- Vestiaires joueurs de 20m² minimum

- Vestiaires arbitres de 10m² minimum

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BOURG DE VISA - STADE BERNARD LAGLEYRE - NNI 820220101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 30/09/2025

Etude photométrique en date du 12/09/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 193 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2029.

ST NICOLAS DE LA GRAVE - STADE DES DEUX MURIERS 1 - NNI 821690101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 02/10/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EHM) : 151 LUX (IODOURES MÉTALLIQUES)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1H) : 0.42

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2H) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2027.

MALAUSE - STADE RENÉ MOURËU 1 - NNI 821010101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/09/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EHM) : 131 LUX (IODOURES MÉTALLIQUES)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1H) : 0.45

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2H) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2027.

MALAUSE - STADE RENÉ MOURËU 2 - NNI 821010102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 16/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/09/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EHM) : 80 LUX (IODOURES MÉTALLIQUES)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1H) : 0.41

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2H) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/10/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT TARN FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LABASTIDE DE LEVIS - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 811120101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 21/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 11/09/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 24/09/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 22/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 13/10/2035.

PUYLAURENS - STADE DE BAGATELLE - NNI 812190101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 21/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 24/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 18/09/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 12/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 13/10/2035.

DOURGNE - SALLE OMNISPORTS - NNI 810819901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 07/10/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 08/08/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 16/09/2025 par la CRTIS,
- A.A.C en date du 03/09/2020,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 13/10/2035.

ST JULIEN DU PUY - SALLE POLYVALENTE LA BARTELLE - NNI 812589901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 20/10/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 08/08/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 26/09/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 12/09/2025

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 13/10/2035.

ST AMANS SOULT - STADE DU GASSIÈS 2 - NNI 812380102

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 14/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 24/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 20/09/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 17/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 13/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

ST PAUL CAP DE JOUX - Terrain FOOT A 5 - 812665501

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot 5 PALISSADES en date du 04/10/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 30/09/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission constate la conformité de l'installation au cahier des charges et référence cette installation FOOT 5 PALISSADES.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

MAZAMET - STADE BONNECOMBE/LAPEYROUSE - NNI 811630201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 18/09/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EHM) : 172 LUX (LODURES MÉTALLIQUES)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1H) : 0.47

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2H) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2027.

SOREZE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 812880101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/09/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EHM) : 130 LUX (LODURES MÉTALLIQUES)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1H) : 0.42

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2H) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2027.

LAGRAVE - STADE RENÉ PELISSOU 1 - NNI 811310101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 26/09/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EHM) : 126 LUX (LODURES MÉTALLIQUES)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1H) : 0.41

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2H) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2027.

PAYRIN AUGMONTEL - Stade Augustin Tost 1 - NNI 812040101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 26/09/2025

Etude photométrique en date du 22/03/2023

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 174 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2029.

COUFOULEUX - STADE LE PARADIS - NNI 810700101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/06/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 25/06/2025

Etude photométrique en date du 26/09/2024

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 161 (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2029.

CARMAUX - STADE AUGUSTIN MALROUX - NNI 810600201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/10/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EHM) : 154 LUX (LODURES MÉTALLIQUES)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1H) : 0.63

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2H) : 0.80

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2027.

PUYGOUZON - STADE LA CAYRIE - NNI 812180101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/10/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EHM) : 148 LUX (LODURES MÉTALLIQUES)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1H) : 0.41

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2H) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2027.

PONT DE LARN - STADE DE LA CROIX ROUGE 1 - NNI 812090101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 18/09/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EHM) : 170 LUX (LODURES MÉTALLIQUES)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1H) : 0.45

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2H) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2027.

LABRUGUIERE - STADE MAURICE CABANAC 1 - NNI 811200101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/09/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EHM) : 167 LUX (IODOURES MÉTALLIQUES)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1H) : 0.45

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2H) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

FREJEVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 810980101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 30/06/2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 26/09/2025

Etude photométrique en date du 29/11/2022

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EHM) : 171 LUX (LED)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1H) : 0.44

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2H) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

